

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Isabelle LAGARDÈRE	Mr Dominique COTTIER
Mme Noémie SABOURIN	Mr Gérard DURIVEAU
Mme Jocelyne TRANGER	Mr Loïc GIBEAUD
	Mr Stéphane GUILLON
	Mr Jean-Maurice ZADIKIAN

Absents excusés :

Mme Mathilde CHABLE (pouvoir donné à Mr Jean-Maurice ZADIKIAN)
Mme Stéphanie GIRAUD
Mme Annabelle PATURAL (pouvoir donné à Mme Noémie SABOURIN)
Mme Kelly TARDÉ (pouvoir donné à Mr Loïc GIBEAUD)
Mr Jacky LARDY (pouvoir donné à Mr Gérard DURIVEAU)

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Noémie SABOURIN est nommée secrétaire de séance.

***Approbation du compte rendu de la réunion du 06 septembre 2022 :** Le compte rendu de la réunion du 6 septembre 2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

1 - Délibération portant adhésion de la commune de Bouillé-Courdault à l'Association du Passeport du Civisme :

Mr le Maire expose à l'assemblée que « l'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association propose les services suivants :

-Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions,....
-Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication,..

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ».

En effet les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatifs en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Pour Bouillé-Courdault avec une population de moins de 1000 habitants le montant de la cotisation est de 100 euros

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association du Passeport du Civisme »